

Département du Gard
Mairie de Saint Martial



30440 SAINT MARTIAL
Tél et fax : 04 67 81 30 82 09 61 50 57 48

Compte rendu du conseil municipal du 14 septembre 2017

Le jeudi 14 septembre 2017 à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de St Martial Gard, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Mme Jutteau Françoise, Maire.

Etaient présents : Alain Itier, Florence Pintard, Yannick Gottigny, Alain Combes, Jacques Thédénat, Cyril Vignal, Nicole Clément, Lecharme Roux Isabelle

Secrétaire de séance : Florence Pintard

Absent : Guillaume Sauzet qui donne procuration à Françoise Jutteau

Nombre de conseillers présents : 09

Votants : 10

Objet : Atlas de la Biodiversité Communale

Il est présenté le contenu du programme et précise ses principaux objectifs.

L'Atlas de Biodiversité Communale (ABC) a pour objectif de mieux connaître la biodiversité communale, d'identifier les enjeux et de proposer des pistes d'actions communales prenant en compte et valorisant cette biodiversité. Ce travail d'acquisition de connaissance et d'analyse des enjeux et pistes d'actions est fait de manière partagée et participative via la sensibilisation et la mobilisation d'élus et acteurs locaux ainsi que des habitants ; un comité de suivi communal anime et suit la démarche ; des sorties et animations sont proposées aux habitants et scolaires.

Le Parc national des Cévennes participe à la démarche en tant que membre du comité de suivi communal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Décide d'engager la réalisation d'un Atlas de la Biodiversité Communale en sollicitant notamment les financements de l'Agence Française de la Biodiversité.

Donne pouvoir à Madame le maire pour demander les financements nécessaires, signer les conventions nécessaires et mettre en place le comité de suivi communal de l'Atlas de la biodiversité communale.

Voté à l'unanimité

Installation filtre à arsenic pour la ressource en eau du village

Il est rappelé que depuis 2014, la commission Eau et Assainissement a travaillé sur le dossier de potabilité de l'eau, contacté et reçu plusieurs entreprises.

Suite à la consultation d'entreprises, une entreprise n'a pas donné suite malgré plusieurs relances, deux devis nous sont parvenus.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 14 septembre 2017 à 18 heures et c'est l'offre de la Saur qui a été retenue s'avérant la plus complète techniquement.

Les deux devis et les notes techniques ont été envoyés à l'ARS qui n'a pas émis d'avis à ce jour.

Le conseil municipal après en avoir délibéré retient l'offre de la Saur pour un montant de travaux de 52 489 H.T
soit 62 986.80 TTC.

Mme le maire est mandatée afin de passer commande.

Voté à l'unanimité

Maitrise d'ouvrage des pylônes de téléphonie mobile pour la résorption des zones blanches

Vu l'article L1425-1 du code général des collectivités territoriales disposant que les collectivités territoriales peuvent établir et exploiter sur leur territoire des infrastructures et des réseaux de communications électroniques,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal confie la maitrise d'ouvrage de la réalisation du pylône de téléphonie mobile pour la résorption des zones blanches sur la commune de St Martial au département du Gard.

Voté à l'unanimité

Aide financière aux familles pour le transport scolaire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'octroyer la somme de 50€ par enfant scolarisé et empruntant le transport scolaire

Nomination des délégués de la commune à la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal nomme :

Françoise Jutteau Déléguée titulaire

Jacques Thédenat Délégué suppléant

Afin de siéger à la commission locale d'évaluation des charges transférées

Voté à l'unanimité

Virement de crédit

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide
De virer la somme de 300€ de l'article 022 à l'article 6531
Voté à l'unanimité

Jumelage Cheyres/Saint Martial

Une rencontre officielle s'est déroulée à Saint Martial le 19 août dernier entre, une partie du conseil municipal, les présidents des deux comités de jumelage, et le répondant communal de Cheyres/Châbles M. Sébastien Schmit. Des explications sur la nouvelle commune fusionnée nous ont été transmises et des discussions ont eu lieu quant à l'extension du jumelage à la nouvelle commune.

Suite aux années passées, et à la collaboration entre les deux comités de jumelage de Cheyres et de St Martial, suite aux liens d'amitié qui se sont créés, suite à la fusion des communes de Cheyres/Chables le conseil municipal de la commune de St Martial se prononce à l'unanimité pour l'extension du jumelage à la nouvelle commune dans son intégralité.

Motion de soutien au collectif de l'hôpital du Vigan

Madame le maire indique que le conseil municipal a été interpellé par les personnels des hôpitaux publics des bassins viganais, gangeois, suménois, Causse Aigoual Cévennes et Piémont cévenol pour l'informer qu'ils ont créé un collectif pour la défense du secteur public hospitalier sur le territoire.

Au cœur des inquiétudes, le gel de 11 lits de médecine sur 21, depuis le 01/01/2017 entraînant une réduction de personnel. Alors que le taux de remplissage était de 75%, l'ampleur de ce gel semble difficilement justifiable, d'autant qu'il menace la rentabilité du service.

De plus les membres du collectif déplorent l'absence de directeur in situ, et ce depuis plusieurs mois.

En effet depuis le départ du précédent directeur, l'intérim est assuré par la directrice du CHU de Nîmes.

Au-delà des difficultés d'organisation, cette absence de direction freine le processus décisionnel et de développement de projets pour l'avenir de l'établissement.

Les membres du collectif souhaitent également mettre l'accent sur le fait que le centre hospitalier du Vigan est un établissement de proximité, à taille humaine, dont la qualité des soins est reconnue de tous. Il s'agit d'un acteur essentiel sur un territoire déjà fragilisé sur le plan médical, économique et social. Sa gestion ne peut donc être comparée à celle d'un CHU.

Par courrier en date du 14 juin, le collectif a donc interpellé les élus et la population afin de rappeler l'importance de ce service public de proximité, notamment pour l'accès aux soins de la population.

Madame le maire propose d'exprimer le soutien du conseil municipal à l'action du collectif de l'hôpital du Vigan, et rappelle le rôle important que joue la maison de retraite St Martin de Sumène au sein de l'hôpital du Vigan, et rappelle le rôle important que joue la maison de retraite St Martin de Sumène au sein de l'hôpital du Vigan en contribuant à maintenir les personnes âgées dans un cadre de proximité.

Il est donc proposé d'inscrire dans la motion que le conseil :

- Partage les inquiétudes exprimées par le collectif de l'hôpital du Vigan quant à l'avenir de cet établissement.
- Souligne l'importance de ce service public pour l'accès aux soins de la population du territoire.
- Demande le déblocage des 11 lits de médecine gelés depuis le 1^{er} janvier 2017.
- Demande la nomination sans délai d'un directeur in situ pour cet établissement.
- Demande le maintien de l'activité soins de suite et de réadaptation (SSR).

Voté à l'unanimité

Aide financière à la Coopérative bouchère paysanne Causse Cévennes Garrigue :

Le conseil municipal, après en avoir entendu Nicole Clément qui a suivi ce dossier, décide de verser la somme de 300€ à la coopérative bouchère paysanne Causse Cévennes Garrigues afin de les soutenir dans leur démarche de reprise de l'abattoir du Vigan.

Voté à l'unanimité

Prix de la location de la salle socio culturelle :

Le conseil municipal décide de porter la location de la salle socio culturelle à 120€ le week end pour les habitants de la commune.

Voté à l'unanimité

Demande de subvention Critérium des Cévennes :

Le maire et Jacques Thédenat ont rencontré en mairie les responsables du Critérium des Cévennes.

Leur demande de subvention est rejetée par le conseil municipal à l'unanimité.

Questions diverses :

Manifestation du jour et de la nuit : A l'instar des années précédentes, la commune participera à la manifestation nationale du « jour et de la nuit » le samedi 14 octobre 2017.

Monument aux morts : L'espace au cimetière réservé à l'hommage aux morts de la guerre 14/18, se trouve dans un état de délabrement avancé. Cet espace mériterait un aménagement. Nicole Clément se charge de contacter un tailleur de pierres.

Isabelle Lecharme/Roux suggère que l'on pourrait faire appel aux compagnons du devoir pour la gravure des noms. D'autre part elle indique que la vierge située à l'entrée du cimetière mériterait un nettoyage.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h